

REFERENCE ONLY - PLEASE DON'T REMOVE

**POLITIQUE D'ISRAËL  
EN CE QUI CONCERNE  
LES RESSOURCES EN EAU  
DE LA RIVE OCCIDENTALE**



**NATIONS UNIES**

**POLITIQUE D'ISRAËL  
EN CE QUI CONCERNE  
LES RESSOURCES EN EAU  
DE LA RIVE OCCIDENTALE**

*Etude établie à l'intention et sous la direction  
du Comité pour l'exercice des droits inaliénables  
du peuple palestinien*



**NATIONS UNIES**

**New York, 1980**

TABLE DES MATIERES

	<u>Pages</u>
Avant-propos .....	i
Quantités .....	1
Politique d'Israël en ce qui concerne les eaux de la rive occidentale : utilisation de l'eau et implantation de colonies .....	3
Politique d'Israël en ce qui concerne les eaux de la rive occidentale du Jourdain : restrictions et effets sur l'économie de la rive occidentale .....	10
Tableau - Approvisionnement en eau sur la rive occidentale du Jourdain .....	17
Notes et références .....	18

#### AVANT-PROPOS

Les ressources humaines et matérielles des territoires palestiniens de la rive occidentale du Jourdain et de la bande de Gaza occupés par Israël en juin 1967 et l'importance économique qu'ils présentent pour Israël méritent d'être examinées de près.

Une de ces ressources est l'eau. La politique d'Israël dans ce domaine a des conséquences graves pour la rive occidentale, la bande de Gaza et leurs habitants palestiniens.

QUANTITES

D'après Yakobowitz et Prushansky, le cubage annuel d'eau renouvelable ou d'eau douce dont disposait Israël avant la guerre de juin 1967, en exploitant toutes les ressources en eau, était de l'ordre de 1 milliard 610 millions à 1 milliard 650 millions de mètres cubes, répartis comme suit :

	En millions de mètres cubes
Eaux souterraines	950
Jourdain et mer de Galilée	600
Ruisselement des eaux de crue	60 à 100
Total	<u>1 610 à 1 650</u> 1/

Dans les zones arides comme la rive occidentale, l'eau revêt une importance critique : sans ressources suffisantes en eau, il ne peut y avoir d'activité économique. L'approvisionnement en eau de la rive occidentale dépend des précipitations annuelles. Dans des conditions normales, l'eau des nappes aquifères représente, estime-t-on 600 millions de mètres cubes, auxquels il faut ajouter les eaux de ruisselement (250 millions de mètres cubes) et les eaux du Jourdain. Sur ce montant total, 620 millions de mètres cubes seulement sont facilement utilisables.

La consommation domestique s'étant accrue par suite de l'immigration juive, de l'augmentation naturelle des besoins et de la politique d'implantation de colonies, Israël se trouve confronté à

une crise de plus en plus aiguë en matière d'économie de l'eau. Avant la guerre de juin 1967, toutes les ressources en eau qui existaient en Israël étaient exploitées. Comme l'a dit Arnon Magen, avant la guerre de juin, il n'y avait plus de place en Israël pour forer de nouveaux puits 2/.

La consommation par Israël de ses ressources en eau renouvelables est passée de 17 p. 100 en 1948 à 95 p. 100 en 1978 3/, soit une augmentation annuelle de 15 à 20 millions de mètres cubes, chiffre qui représente presque 1 p. 100 du total des réserves sûres d'Israël en eaux renouvelables 4/.

#### POLITIQUE D'ISRAËL EN CE QUI CONCERNE LES EAUX DE LA RIVE OCCIDENTALE : UTILISATION DE L'EAU ET IMPLANTATION DE COLONIES

Israël attache une grande importance aux ressources en eau de la rive occidentale. D'après certains, a cherché à satisfaire ses besoins aux dépens des droits inhérents du peuple palestinien sur ses eaux 5/ et ce, pour deux raisons :

i) Un pourcentage considérable et de plus en plus grand de l'eau consommée par Israël avant et après juin 1967 provient de la rive occidentale;

ii) Israël poursuit une politique intensive d'implantation de colonies juives sur la rive occidentale et dans la bande de Gaza.

Depuis juin 1967, les ressources en eau de ces deux régions sont placées sous le contrôle du Département de l'allocation et du contrôle de l'eau de la Commission israélienne de l'eau 6/.

Par des puits artésiens forés à l'intérieur des frontières antérieures à juin 1967, Israël pompe et siphonne les eaux souterraines de la rive occidentale. Avant 1967, 500 millions de mètres cubes (soit approximativement le tiers de la consommation annuelle d'eau d'Israël avant 1967 et les cinquantièmes des eaux de la rive occidentale) étaient ainsi prélevés chaque année, au moyen des puits artésiens creusés en Israël, sur l'approvisionnement en eau de la rive occidentale 7/. Ces chiffres expliquent l'importance considérable que le Gouvernement israélien attache au contrôle des nappes aquifères situées sur le flanc ouest de la rive occidentale 8/.

Si le pompage s'accélérait, il en résulterait un abaissement du niveau de la nappe phréatique au-dessous du niveau de la mer, ce qui rendrait l'eau extrêmement saline et impropre à la consommation.

Depuis juin 1967, Israël applique, sur la rive occidentale et dans la bande de Gaza, une politique de colonisation intensive qui s'est traduit par l'implantation de nombreuses colonies juives, surtout de caractère agricole.

L'attitude d'Israël en ce qui concerne l'avenir politique de la rive occidentale du Jourdain et de la bande de Gaza, le refus qu'il oppose à la création d'un Etat palestinien dans ces territoires et l'insistance qu'il met à les conserver semblent attribuables, en partie du moins, à la présence d'eau dans ces territoires. Les ressources en eau de la rive occidentale et de la bande de Gaza sont pour beaucoup dans la façon dont Israël conçoit l'autonomie de ces territoires. Il semble qu'Israël accepterait difficilement un règlement politique concernant la rive occidentale et la bande de Gaza qui le priverait du contrôle des ressources en eau de ces territoires.

Il convient de rappeler ici un article de Michael Gerti, intitulé "Water Salinity and the Green Line" (La salinité de l'eau et la ligne verte) où il est dit ce qui suit :

"La question politique, qui devra être examinée à la fois au sein du gouvernement et dans les négociations relatives à l'autonomie est la suivante : comment Israël conservera-t-il le contrôle des activités de forage? Cette question fera-t-elle l'objet d'un accord avec l'administration autonome ou Israël devra-t-il continuer à contrôler matériellement les ressources en eau dont il dispose actuellement, ce qui exige un appareil militaire spécial 9/?"

Dans un article paru dans Al Hamishmar, Amir Shapira fait un rapprochement entre les visées d'Israël sur les eaux de la rive occidentale et sa position politique au sujet de ce territoire.

"Récemment", écrit-il, "des spécialistes israéliens des questions de l'eau ont évoqué, dans les hautes sphères politiques, l'éventualité où le territoire de la rive occidentale étant devenu administrativement autonome /selon la formule proposée dans les accords de Camp David/, Israël perdrait le contrôle de ressources en eau vitales pour lui, et /ces experts/ ont mis Israël en garde contre le fait qu'il se trouverait alors dans une impasse. De l'avis de ces milieux politiques, il est inconcevable qu'Israël n'inclue pas dans son plan d'autonomie des clauses qui empêchent l'éclosion d'une situation où il se trouverait impuissant face à des éléments locaux qui, bénéficiant de fonds d'origine étrangère, procéderaient à des forages profonds afin de pomper l'eau des nappes aquifères souterraines de la Samarie occidentale, qui fournissent le tiers environ de l'eau consommée par Israël et qui sont alimentées par les eaux des montagnes de Samarie 10/."

Shapira note en outre :

"De l'avis de ceux avec qui je me suis entretenu de cette question, il n'est pas difficile de procéder à des forages profonds systématiques le long des pentes occidentales des montagnes de Samarie, ce qui risque de perturber gravement le système de pompage israélien, qui est alimenté par la même nappe aquifère... L'administration autonome n'aurait pas de difficulté à obtenir des fonds pour ce projet et il est possible qu'un aussi vaste projet de pompage soit présenté comme une opération humanitaire de développement visant

à approvisionner en eau les régions de l'est dans le cadre d'un programme massif de réadaptation des réfugiés (programme susceptible de bénéficier de la sympathie internationale). De l'avis de mes interlocuteurs ces faits devraient précéder ceux qui dirigent les affaires de l'Etat et ils impliquent qu'Israël se prépare à une telle éventualité et introduise des changements dans le plan d'autonomie de façon à modifier le statu quo israélien dans ce domaine. A leur avis, un tel programme de forage Le long des pentes occidentales des montagnes de Samarie/ pourrait, s'il était mis à exécution, constituer un casus belli pour Israël car, contrairement à ce qui se passe ailleurs, aucune solution de rechange ne peut être offerte à Israël dans ce domaine II/."

Dans un article intitulé "One Source of Water to the Sharon and the Shomron" (Une source d'eau pour ceux de Sharon et ceux de Shomron), Amon Magen note que :

"L'eau, source de conflit entre voisins, c'est là un phénomène qui n'est pas rare dans l'histoire, qu'il s'agisse de notre région ou du monde en général. Le Moyen-Orient, où l'eau est peu abondante et dont le climat est relativement chaud, a connu et connaît encore de nombreux conflits de ce genre... Pendant sa courte existence, l'Etat d'Israël s'est déjà trouvé engagé dans des affrontements avec deux de ses voisins, la Syrie et la Jordanie et a même dû lancer contre eux ses avions et ses commandos pour les empêcher d'exploiter l'eau du Jourdain et du Yarmouk. Entre-temps se développe un autre conflit, imperceptiblement encore, entre Israël et les Arabes qui vivent le long (certains diraient à l'intérieur) de ses frontières. Par coïncidence, ces trois conflits ont pour enjeu une quantité d'eau plus ou moins égale : 500 millions de mètres cubes par an. Tel est, en effet, le débit approximatif du Jourdain (pour être tout à fait honnête, il faut dire que les Syriens menacent d'en détourner une portion seulement) ;

tel est aussi le débit approximatif du Yarmouk et telle est également à peu près la quantité d'eau pompée en Israël et qui provient des précipitations sur les pentes de la Judée et de la Samarie... Ces 500 millions de mètres cubes que l'Etat d'Israël tire de sources et de puits ... dépendent de façon concrète des quantités d'eau pompées ou prélevées de quelque autre manière sur les montagnes de Judée et de Samarie....

Notre grande chance sic:17, c'est que l'agriculture de la rive occidentale n'est pas très développée. Jusqu'en 1967, il s'agissait principalement d'une agriculture non irriguée, l'eau utilisée provenant exclusivement des précipitations : 800 mm par an dans la région de Naplouse et de Ramallah, 500 mm dans la région d'Hébron... Les cultures irriguées étaient limitées et l'eau utilisée provenait de sources. Il n'y avait qu'un petit nombre de puits, en partie parce qu'il fallait creuser à des centaines de mètres de profondeur pour atteindre les eaux souterraines, (contre 300 mètres au maximum en Israël). Les puits étaient surtout utilisés pour la consommation domestique, qui était limitée de l'ordre de : 40 mètres cubes par personne et par an, contre 100 mètres cubes par personne et par an dans les colonies de peuplement israéliennes de la région de Jérusalem... Quarante mètres cubes multipliés par 700 000 habitants, cela donne approximativement 30 millions de mètres cubes par an, ce qui n'est pas énorme. Après la Guerre des six jours ..., l'administration militaire a pris soin d'appliquer à la rive occidentale les lois réglementant les forages de puits en vigueur en Israël. Les autorisations de creuser des puits n'ont été délivrées que très rarement et, de fait, seulement pour

assurer l'approvisionnement en eau potable destinée à l'usage domestique. Ces mesures ont pour but de ne pas perturber le pompage en Israël 12/."

De même, Yehuda Litani, correspondant de Haaretz, rapporte ce qui suit :

"En ce qui concerne les ressources en eau /de la rive occidentale/, les membres du Comité /chargé de définir la position israélienne sur la question de l'autonomie/ ont conclu ... que l'Etat d'Israël devait continuer à contrôler les ressources en eau des territoires, à la fois pour protéger les réserves d'eau à l'intérieur de la ligne verte et parce qu'il sera impossible d'implanter de nouvelles colonies israéliennes dans ces territoires sans le contrôle et la supervision des ressources en eau. La Commission de l'eau a soumis un mémorandum au Comité, dans lequel il était précisé que les ressources en eau de l'Etat d'Israël, à l'intérieur de la ligne verte proviennent de la rive occidentale et que des forages effectués sans précaution dans ce territoire pourraient accroître le degré de salinité des réservoirs d'eau de l'Etat d'Israël..."

/Ce/ mémorandum soumis par la Commission de l'eau est intéressant. Est-ce à dire que pendant la période allant de 1948 à 1967, les forages sur la rive occidentale ont été opérés n'importe comment? Qu'a fait l'Etat d'Israël pendant toutes ces années face à cette situation? Il est possible que ce soit là la véritable raison, ignorée jusqu'à présent, de la Guerre des six jours 13/."

La politique israélienne en ce qui concerne les eaux de la rive occidentale est également révélée dans un article d'Abshalom Ginat intitulé "And You Will Draw Water to Samaria" (Et tu amèneras l'eau en Samarie) :

"Quand /Moshe/ Dayan s'est rendu aux Etats-Unis à l'un des stades des négociations relatives au traité de paix, il a déclaré à /l'aéroport de/ Lydda qu'Israël continuerait de contrôler les ressources en eau de la Judée et de la Samarie qui constituent la principale source d'approvisionnement de la plaine côtière. Les Arabes de Judée et de Samarie n'obtiendront pas plus d'eau qu'ils n'en ont aujourd'hui" a déclaré Dayan et, en application de cette politique, le Commissaire /israélien/ à l'eau a été nommé pour gérer les eaux de la rive occidentale du Jourdain. C'est ainsi, comme on se rappellera, qu'a commencé le débat sur la question de savoir à qui ou à quoi s'applique l'autonomie : à la population ou aux territoires? Les tenants de l'application de l'autonomie à la population présumant que le Commissaire israélien à l'eau sera en mesure de surveiller l'exploitation des eaux de la rive occidentale et d'indiquer aux résidents autonomes s'ils ont le droit de forer et quand et où le faire... 14/"

POLITIQUE D'ISRAËL EN CE QUI CONCERNE LES  
EAUX DE LA RIVE OCCIDENTALE DU JORDAÏN :  
RESTRICTIONS ET EFFETS SUR L'ÉCONOMIE DE  
LA RIVE OCCIDENTALE

D'après une étude préparée à l'intention et sous la direction du Comité des Nations Unies pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien, l'utilisation des eaux de la rive occidentale par Israël constitue une violation nette et flagrante de la Quatrième Convention de Genève de 1949 15/. La politique d'implantation de colonies appliquée par Israël sur la rive occidentale a eu des effets extrêmement néfastes sur les ressources en eau de cette zone et sur l'économie de la population arabe.

Il est évident que les colonies juives utilisent les ressources en eau limitées de la rive occidentale au détriment des agriculteurs arabes. Le système israélien de gestion de l'eau a été étendu pour répondre aux besoins des projets agricoles créés par les colonies juives qui ont été implantées de force sur les terres de la rive occidentale.

Diverses mesures ont été prises par les autorités israéliennes dans le cadre de ce système. Israël a restreint la consommation d'eau des Palestiniens sur la rive occidentale et dans la bande de Gaza afin de mettre davantage d'eau à la disposition des Israéliens. Ces restrictions ont mis en difficulté les producteurs d'agrumes et les maraîchers, dont les récoltes sont tributaires de l'irrigation. A cause de ces restrictions, les terres arabes irriguées se situent toujours aux alentours de 8 100 hectares 16/.

M. Hisham Awartani, président de la Faculté d'économie de l'Université nationale al-Majah de Naplouse, a rédigé une étude pénétrante sur la

politique appliquée par Israël sur la rive occidentale dans le domaine de l'eau. Se basant sur une étude récente publiée par le Département des eaux de l'Administration militaire de la rive occidentale, intitulée Monthly Discharge of Underground Water in Yehudah and Showron 1977-1978 (Débit mensuel des eaux souterraines à Yehudah et Showron, 1977-1978), Awartani note qu'il y a au total 331 puits artésiens sur la rive occidentale, dont 17 ont été forés par la Compagnie des eaux d'Israël (Mekorot) dans la vallée du Jourdain (Thor) pour desservir les colonies israéliennes situées dans cette région 17/.

Dans une étude bien documentée, M. Paul Quiring note, à propos de l'eau et des droits sur l'eau, que depuis 1968, la Compagnie des eaux d'Israël (Mekorot) a foré au moins 17 puits sur la rive occidentale pour satisfaire les besoins en eau pour l'irrigation et l'usage domestique des colonies juives, outre le fait que les Israéliens utilisent quatre puits qui existaient avant juin 1967 et qui appartiennent à des Palestiniens "absents" 18/.

Sur la rive occidentale, un Palestinien ne peut creuser un puits sans avoir obtenu au préalable l'autorisation des représentants du Commissaire à l'eau auprès de l'administration militaire.

Par ailleurs, les autorités israéliennes ont totalement interdit aux agriculteurs palestiniens de forer de nouveaux puits à des fins d'irrigation, car de tels forages seraient exécutés dans la zone dont Israël exploite les nappes aquifères au moyen des puits artésiens situés en Israël 19/.

M. Quiring note que depuis juin 1967 il n'a été délivré que sept autorisations de forage de puits destinés à l'approvisionnement en eau à usage domestique 20/. Ces autorisations ont été accordées dans des cas où, si on les avait refusées aux Palestiniens, l'approvisionnement en eau pour

La consommation aurait été gravement compromise. Il n'est pas permis d'accroître la capacité de pompage des puits existants.

Les autorités israéliennes ont installé des compteurs sur les puits arabes afin d'en contrôler le débit quotidien et de faire ainsi respecter les restrictions imposées quant au volume d'eau provenant des terres palestiniennes que les Arabes ont le droit d'utiliser 21/.

Dans certains cas, les puits appartenant à des cultivateurs arabes qui ont été contraints, pour des raisons diverses, de vivre à l'extérieur de la rive occidentale depuis 1967, ont été acceptés et exploités pour satisfaire les besoins des Israéliens.

Certaines municipalités arabes se sont vues refuser l'autorisation de forer des puits à moins qu'elles n'approuvent également les colonies juives situées à proximité ou bien ont été contraintes de raccorder leur système municipal au réseau israélien. A Ramallah, par exemple, ce réseau est alimenté par les eaux souterraines de la ville elle-même 22/.

M. Quiring note que :

"Cette non mise en valeur des ressources en eau, jointe à la confiscation des puits appartenant à des personnes déclarées 'absentes', fait qu'il y a aujourd'hui moins de puits et moins d'eau disponible pour l'agriculture palestinienne dans la vallée du Jourdain qu'à la veille de la guerre de 1967 23/."

La politique relative à l'eau appliquée par Israël sur la rive occidentale a eu un effet désastreux sur les sources et les puits arabes situés à proximité. Les Israéliens ont foré des

puits tout près de sources et de puits qui existaient avant juin 1967 et dont dépendent les villes et villages palestiniens pour l'irrigation de leurs cultures et la consommation domestique.

M. Quiring note que

"S'il est théoriquement possible d'exploiter côte à côte ces puits et sources sans qu'ils s'affectent les uns les autres, les hydrologues n'en font pas moins remarquer qu'à long terme cette politique aura des effets néfastes sur le débit des sources arabes qui existaient avant 1967, en particulier dans une région comme la vallée du Jourdain où l'eau est limitée 24/."

M. H. Awartani notait que,

"... En 1967-1968, le débit total des 314 puits 'arabes' s'élevait à 33 millions de mètres cubes alors que celui des 17 puits 'israéliens' dans la vallée du Jourdain était de 14,1 millions de mètres cubes 25/."

D'après un rapport confidentiel établi récemment par l'ambassade d'une grande puissance occidentale en Israël, les colonies juives sur la rive occidentale consomment de 15 à 17 millions de mètres cubes d'eau par an, et ce chiffre passera à 52 millions lorsque ces colonies auront atteint leur objectif qui est d'irriguer des dizaines de milliers de dunam\* de terres palestiniennes 26/.

Comme les Israéliens utilisent un matériel de forage puissant, avec lequel ils peuvent atteindre des profondeurs de 500 mètres et des pompes puissantes, les puits et sources palestiniens tarissent progressivement et les eaux de la rive

\* Un dunam = 1 000 mètres carrés.

occidentale sont drainées au profit des colonies israéliennes situées dans la région et d'Israël. Awartani note que 12 puits arabes se sont taris après l'occupation de 1967. Beaucoup d'autres puits de la vallée du Jourdain situés pour la plupart dans la partie septentrionale, voient leur niveau d'eau baisser et leur degré de salinité augmenter 27/.

C'est ce qui est arrivé dans bien des régions de la rive occidentale, en particulier dans la vallée du Jourdain. Les 2 000 Palestiniens vivant dans le village d'Awja, à 12 kilomètres au nord d'Ariha, dans la partie aride de la vallée du Jourdain, ont protesté auprès des autorités israéliennes contre le fait que les puits israéliens et le réseau d'alimentation en eau des colonies juives voisines ont largement épuisé les ressources en eau du village, ruinant peu à peu leur économie agricole. Les habitants d'Awja disent qu'ils n'ont pas pu obtenir d'eau pour irriguer leurs cultures, ce qui leur a fait perdre plus de 1 300 dunam de terres plantées en bananiers et 150 dunam de terres à agrumes.

Les cultivateurs du village se plaignent de ce que, faute d'eau, ils ne pourront pas planter de concombres, de haricots et de tomates comme à l'accoutumée et seront donc obligés d'attendre qu'il pleuve.

Des cas analogues se sont produits dans d'autres villages arabes, notamment à Bardala, Ain al-Baida et Kardala dans la partie septentrionale de la vallée du Jourdain.

Les Palestiniens ne peuvent pas faire grand chose et en sont réduits à voir des centaines de leurs sources et puits d'avant 1967 se saliniser progressivement, puis se tarir alors que, près d'eux, les employés des services des eaux israéliens

utilisent des systèmes de pompage et d'adduction perfectionnés pour irriguer les colonies juives de la rive occidentale.

Ainsi, Israël exploitant environ 500 millions de mètres cubes pour son propre usage, il ne reste, sur un total de 620 millions de mètres cubes, que quelque 120 millions pour satisfaire les besoins de la rive occidentale. Les colonies israéliennes consomment environ 16 millions de mètres cubes par an; autrement dit, les 8 000 colons juifs de la rive occidentale (secteur de Jérusalem non compris), qui représentent 1 p. 100 de la population totale de la région, consomment 15 p. 100 environ des ressources en eau locales 28/.

Comme la pénurie d'eau en Israël va s'accroissant et qu'Israël poursuit, et même intensifie, sa politique d'implantation de colonies sur la rive occidentale, l'expropriation des eaux de ce territoire augmente également en proportion.

L'exploitation des eaux de la rive occidentale par Israël au détriment des habitants palestiniens est une source de conflit entre ceux-ci, d'une part, et les autorités israéliennes et les colons juifs de la rive occidentale, d'autre part. Ce conflit ne peut que s'exacerber à mesure que la demande d'eau des colons augmente.

M. Quiring note que :

"Le Gouvernement israélien ne peut logiquement prétendre que ces colonies ne déplaçeront pas la population palestinienne autochtone ou ne lui nuiront pas. La terre et les ressources nécessaires à une colonie juive ne sortent pas du néant. La rive occidentale n'est pas plus inhabitée que ne l'était le territoire sous mandat de la Palestine d'avant 1948. Les principes au nom desquels ces

colonies sont implantées, en 1978, ne sont pas nouveaux; ce sont essentiellement les mêmes que ceux qui ont été invoqués dans les années 20 et 30. Malheureusement, l'effet est également le même : le droit d'un peuple de retourner dans une patrie est exercé au détriment du droit d'un autre peuple de vivre dans la sienne 29/."

TABLEAU  
 APPROVISIONNEMENT EN EAU SUR LA RIVE  
 OCCIDENTALE DU JOURDAIN

Région	Nombre de puits	Quantité (en milliers de m <sup>3</sup> )	Pourcentage
Ariha (Jericho)	40	3 464,5	7,3
Aujah	11	1 077,8	2,3
Jafetlak	29	2 656,1	5,6
Marjna'ja	8	879,5	1,9
Bardalah	8	1 854,8	3,9
Wadi Far'ah	23	2 767,3	5,9
Jenin	56	3 277,8	6,9
Tulkarm	59	10 128,8	21,4
Qalgiliyah	70	6 798,2	14,4
Ramallah	17	14 144,8	30,0
Ghor (Vallée du Jourdain)	10	173,4	0,4
Total	331	47 223,0	100,0

Source : Rapport annuel du Département de l'hydrologie de la rive occidentale, 1978.

NOTES ET REFERENCES

- 1) M. Jakobowitz et Y. Prushansky, éd. The Water in Israel (Jérusalem : Centre d'information d'Israël, 1978), p. 21
- 2) Davar, 26 novembre 1978
- 3) Ibid.
- 4) M. Jakobowitz et Y. Prushansky, éd. Op. cit., p. 38 à 40
- 5) Davis, Uri et divers collaborateurs "Israel's Water Policies," Journal of Palestine Studies, hiver 1980, No 34, p. 18 à 20
- 6) Cette commission gère les ressources en eau israéliennes. La loi israélienne sur l'eau (1959) régit les activités du Commissaire israélien à l'eau, qui dirige la Commission.  
Op. cit., p. 5
- 7) Davis, Uri et divers collaborateurs Al Hamishmar, 25 juin 1978
- 8) Haaretz, 30 novembre 1978
- 9) "Water Specialists Warn that Autonomy in the West Bank Will Expose Israel to the Danger of Loss of Water Reserves", Al Hamishmar, 25 juin 1978
- 11) Ibid.
- 12) Davar, 26 novembre 1978
- 13) "Before the Auction", Haaretz, 27 novembre 1978
- 14) Hotam, 20 avril 1979
- 15) Organisation des Nations Unies La question de l'observation de la quatrième Convention de Genève de 1949 dans les territoires de Gaza et de la rive occidentale, y compris Jérusalem, occupés par Israël en juin 1967  
Etude établie à l'intention et sous la direction du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien. New York : Nations Unies, 1979, p. 15 à 17
- 16) Mission permanente de la Jordanie auprès de l'Organisation des Nations Unies Israel Drains West Bank Water Resources. Document officiel de l'Organisation des Nations Unies (A/AC.21/-) utilisé par la Commission du Conseil de sécurité créée en application de la résolution 446, le 22 mars 1979 (p. 4)
- 17) H. Awartani West Bank Agriculture : "A New Outlook", Research Bulletin. No 1, Université nationale Al-Najah, Naplouse, rive occidentale, novembre 1978 (voir tableau p. 18)

- 18) Paul Quiring  
"Israeli Settlements and  
Palestinian Rights",  
Middle East International  
(Londres), octobre 1978,  
No 88, p. 13 et 14
- 19) Ibid., p. 13 et 14
- 20) Ibid., p. 14
- 21) Israel Drains West Bank  
Water Resources, op. cit.,  
p. 3
- 22) Ibid., p. 3
- 23) Quiring  
Op. cit., p. 14
- 24) Ibid., p. 14
- 25) Ibid., p. 14
- 26) Israel Drains West Bank  
Water Resources, op. cit.,  
p. 3
- 27) Quiring  
Op. cit., p. 14
- 28) Israel Drains West Bank  
Water Resources, op. cit.,  
p. 3
- 29) Quiring  
Op. cit., p. 14 et 15

Litho in United Nations, New York

16333-September 1980-4,000